

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

8^{ème} RALLYE NATIONAL PEA VHC DE LA LURONNE

Coupe de France coefficient 2

2 / 3 JUIN 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 43^{ème} Rallye National PEA de la Luronne, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 43^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 2 et 3 JUIN 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique, un rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

8^{ème} RALLYE NATIONAL VHC PEA DE LA LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du 26/3/2018 sous le numéro 35 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 242 en date du 27/3/2018.

Comité d'Organisation

Identique au 43^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

Organisateur technique

Identique au 43^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 43^{ème} rallye national PEA de la Luronne plus :

Directeur de Course :	Denis HUSTACHE	licence 0315/3092
Commissaire Technique :	Serge BULLIER	licence 0409/19678

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} rallye national VHC PEA de la Luronne compte pour :

- la coupe de France des Rallyes VHC 2018 coefficient 2.
- le challenge VHC 2018 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2018.
- le challenge VED 2018.
- le challenge STPI – PRE SERROUX 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 43^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} rallye national VHC PEA de la Luronne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 MAI 2018.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE 420 €
 - Pilote et copilote membres ASA LURONNE 370 €
 - Pilote et copilote membres d'une autre ASA 440 €
- sans la publicité facultative des organisateurs 880 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3P. ORDRE DE DEPART : il est le suivant : VHC – Modernes. Le dernier concurrent du rallye VHC bénéficiera de 15 minutes d'écart avec le premier concurrent moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier. Identique au 43^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Identique au 43^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Remise des prix : identique au 43^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr